

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

Objet : Arrêté réglementant le projet « Savoir Rouler à Vélo » – Ecole élémentaire Frédéric Mistral – Lundi 24/03/2025 et jeudi 27/03/2025 de 08h30 à 12h00.

Le Maire de la Commune d'Ensues-la-Redonne,

- Vu Les articles L.2212-2 et L.2212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu L'article L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure
Vu Les articles L.130-4 et R.130-10 du Code de la Route
Vu L'article R.610-5 du Code Pénal
Vu La demande de la Directrice de l'école élémentaire Frédéric Mistral qui organise le projet « Savoir Rouler à vélo » sur la voie publique avec des élèves le lundi 24/03/2025 et jeudi 27/03/2025 de 08h30 à 12h00

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de modifier momentanément les règles de circulation dans l'intérêt général du bon ordre de la tranquillité et de la sécurité publique.

Considérant qu'il appartient à la municipalité d'assurer la sécurité sur la voie publique des enfants lors de la manifestation.

ARRETE

- Article 1 : La circulation des véhicules à moteur sera momentanément interdite le lundi 24/03/2025 et jeudi 27/03/2025 de 08h30 à 12h00 sur l'itinéraire suivant :
- Chemin du Stade, Montée du tennis.
- Article 2 : La Police Municipale assurera la sécurité des participants lors de la traversée des différentes voies de circulation.
- Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux par les organisateurs de l'événement.
- Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, la Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6 : Le présent arrêté peut être contesté en saisissant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet - www.telerecours.fr.

Fait à Ensues-la-Redonne, le 05 mars 2025.

Le Maire,
Michel ILLAC

